

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2021

Présents : Mmes Sandrine CAZAUD, Candice CHAUSSONNET-PONS, Lauriane GRELLET, Nathalie MAYORAL, Sylviane REGALON et Stéphanie MARIANI ;
Ms Jean-Paul FERRÉ, Walter DIEUDONNÉ, Alain HOARAU, Claude MARTY, Jean-Pierre PÉLISSIER, Noël ROUAIX, Thierry ROUAN, David SEILHAN et Pierre TOURENQ.

Secrétaire de séance : Emmanuelle CLANET

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du compte rendu de la séance du 2 février 2021*
- *Travaux d'esthétique et de dissimulation des lignes BT et HTA réalisés par le SDE09*
- *Travaux d'éclairage public Chemin de la Plano réalisés par le SDE09*
- *Approbation du compte de gestion 2020*
- *Approbation du compte administratif 2020*
- *Affectation du résultat 2020*
- *Vote des subventions aux associations*
- *Vote du taux des taxes locales*
- *Vote du budget primitif 2021*
- *Questions diverses*

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 2 février 2021

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

II. Travaux d'esthétique et de dissimulation des lignes BT et HTA réalisés par le SDE09

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que des travaux d'électricité « Dissimulation HTA liée Esthétique BT Chemin de la Caoussade s/P Résidences du Viaduc » doivent être réalisés, dans le cadre de l'enfouissement des lignes électriques.

Ce projet relève du SDE09, auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.

Il indique que le syndicat prendra en charge la totalité du coût de cette opération, s'élevant à 142 400.00 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation des travaux d'esthétique et de dissimulation des lignes qui doivent être réalisés par le SDE09.

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

III. Travaux d'éclairage public Chemin de la Plano réalisés par le SDE09

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public doivent être réalisés Chemin de La Plano. Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Le montant estimé des travaux a été transmis par le SDE09 à la commune ; il s'élève à 17 102.79 € et la participation de la commune est estimée à 10 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la réalisation des travaux d'éclairage public par le SDE09 sur le Chemin de La Plano et approuve le montant de la participation de la commune.

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

IV. Approbation du Compte de Gestion 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2020 établi par Monsieur le Receveur municipal.

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

V. Approbation du Compte Administratif 2020

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire sort de la pièce et ne prend part ni aux débats ni au vote.

Monsieur le 1^{er} adjoint présente les opérations de l'exercice 2020. Elles font ressortir les résultats suivants :

Investissement – dépenses	129 684.42
Investissement – recettes	137 882.98
Résultat de l'exercice	8 198.56
Résultat de clôture	10 958.92
Fonctionnement – dépenses	424 012.90
Fonctionnement – recettes	485 526.97
Résultat de l'exercice	61 514.07
Résultat de clôture	91 945.56

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2020.

<i>POUR - 14</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

VI. Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

001 (recettes investissement) = 10 958.92 €

1068 (recettes investissement) = 45 500.00 €

002 (recettes de fonctionnement) = 46 445.56 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats proposée.

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

VII. Vote du taux des taxes locales

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les bases prévisionnelles d'imposition, ainsi que les taux actuellement en vigueur pour les taxes locales.

Il indique qu'en vertu de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 qui acte la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les collectivités, le taux de référence 2021 de la taxe foncière sur le bâti cumule le taux départemental et le taux communal.

Par ailleurs, au regard du contexte économique actuel, et comme il s'y est engagé, il propose pour cette année encore de maintenir les taux au même niveau. Il précise que la dernière augmentation des taux a été réalisée en 2014.

	Bases prévisionnelle 2021	Taux votés	Produits attendu
TF	641 900	42.35 (21.20+21.15)	271 844.65
TFNB	11 565	104.17	11 979.55

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux tels que présentés.

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

VIII. Vote des subventions 2021

Sylviane REGALON, adjointe au cadre de vie et milieu associatif, présente au Conseil municipal les documents reçus au titre des demandes de subventions pour l'année 2020.

Le Conseil municipal décide de verser les subventions pour une enveloppe globale de 7 000 € comme suit :

- ACCA de Vernajoul : 200 €
- Amis du Viaduc : 1 400 €
- Comité des Fêtes : 2 000 €
- Cyclo et VTT : 400 €
- SIVE Vernajoul-Baulou : 1 700 €
- Les Loups Pamiers-Vernajoul : 300 €
- Vernajoul Athlétic Club : 800 €
- Loulié-tu ? : 200 €

Il est toutefois précisé qu'au regard du contexte sanitaire, certaines subventions sont provisionnées mais pourraient ne pas être versées en cas d'annulation des animations.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement des subventions tel que proposé par Madame REGALON.

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

I. Vote du budget primitif 2021

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif à l'aide du rapport de présentation qui lui est fourni. Celui-ci s'établit comme suit:

- Fonctionnement :
 - dépenses : 524 083.56 €
 - recettes : 524 083.56 €
- Investissement :
 - dépenses : 656 629.41 €
 - recettes : 656 629.41 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 tel qu'il lui a été présenté.

<i>POUR - 15</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

II. Questions diverses

- Scrutins des 13 et 20 juin 2021 pour les élections régionales et départementales : mise en place des bureaux de vote et des tours de gardes des assesseurs à prévoir ;
- Consultation des communes en vue de la mutualisation des assurances proposée par la CAPFV : la commune serait intéressée par la seule assurance statutaire ;
- Un permis d'aménager va prochainement être déposé pour la construction de plusieurs lots sur le terrain vendu au quartier de Fisat ;
- Lotissement de La Plano : décision de non recours de la cour d'Appel toujours en attente pour la régularisation et plus précisément la signature de l'acte d'achat ; le nécessaire sera fait dès que possible pour reboucher les trous en attendant de pouvoir procéder au revêtement de la voie ;
- Signature de l'acte portant servitude pour réseaux et passage piéton avec Mme CASTEX ;

- Les élus ont récemment rencontré les bénévoles en charge de la bibliothèque qui voulaient présenter un projet d'agrandissement des locaux pour permettre la mise en place d'animations supplémentaires ; des démarches doivent être entreprises auprès de la CAPFV à qui la compétence bibliothèque a été transférée afin d'étudier les modalités de financement.
- Rencontre avec certains membres du Vernajoul Athlétic Club (VAC) pour évoquer l'avenir du club suite au départ du président et de l'entraîneur ;
- Suite à la parution d'un article dans la presse au sujet du ramassage des déchets verts par le SMECTOM, la municipalité a décidé de se renseigner ;
- Travaux à prévoir pour créer une tranchée depuis le Chemin de la Caoussade jusqu'à l'entrepôt de M. DA CUNHA dans le cadre des travaux d'enfouissement des lignes ;
- Consultation des collectivités pour l'obligation d'équipements hiver en zone de montagne ;
- Courrier d'un riverain du quartier Fisat adressé aux résidents de l'impasse de Guilhaumet avec copie à la mairie concernant le respect du règlement du SMECTOM, notamment au regard du stockage des containers. Plusieurs courriers leur ont également été adressés par la mairie mais la situation n'a pas évolué ;
- Candice CHAUSSONNET-PONS indique qu'elle a été interpellée au sujet du chien qui ère depuis de nombreux mois malgré les démarches entreprises par la mairie ;
- Renouvellement de la demande de mise en place de boîtes à livres dans le village ;
- Prochaine réunion prévue le 26 avril prochain pour affiner le projet de la salle multi-activités (sauf empêchement de dernière minute).

Séance close à 21h40